

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du MERCREDI 11 Avril 2012**

L'an deux mille douze, le 11 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par deuxième convocation s'est réuni en **séance extraordinaire**, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURTEVENT, Maire.

Étaient présents : M.CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme MONTEIRO, M. PELISSIER

Étaient absents excusés : M. BLONDEAU a donné pouvoir à Mme CHAVILLON
Mme BRÜGGEMANN a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. PETITEAU a donné pouvoir à Mme DESCLAUX-CURNIE
Mme VANDERVOORT a donné pouvoir à M. PELISSIER

Nombre de membres élus	: 12	Date de la convocation	:4 avril 2012
Nombre de membres présents	: 8	Date de l'affichage	:4 avril 2012
Nombre de membres votants	: 12		

Mme MONTEIRO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal se réunit en conseil extraordinaire compte tenu que lors du Conseil Municipal du 29 mars nous n'avions plus le quorum pour finir l'ordre du jour. Ce Conseil Municipal a pour but conformément à la convocation dans un délai minimum de trois jours francs d'aborder les points qui n'ont pu être examinés le 29 mars 2012. Ce sont donc uniquement les quatre points qui restaient en suspend qui seront abordés ce soir. Les autres points seront abordés lors du Conseil Municipal du 26 avril et ce conformément à la loi.

POINT N° 1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU COMMERCE

Mr HEURTEVENT indique qu'en ce qui concerne le CA du commerce voté en réunion de Conseil Municipal du 23 février 2012, il a omis de sortir au moment du vote. Mr FORTIER a adressé une lettre à ce sujet à Mr le Sous-Préfet. Ce dernier, lors de sa réunion avec Mr HEURTEVENT a demandé à ce que le Compte Administratif du commerce soit voté de nouveau lors du Conseil Municipal extraordinaire de ce soir.



Mr le Maire indique que pour la forme et pour les règles, Mr le sous préfet préférerait que le Conseil Municipal acte le vote du Compte Administratif du commerce. Le Maire sort au moment du vote du Compte Administratif afin que les élus de la commune puissent s'exprimer sans la présence et la contrainte du Maire sur d'éventuelles malversations ou autres zones obscures du Compte Administratif.

Madame MONTEIRO propose au élus de revoter le soir même le compte administratif afin de pouvoir remettre en sous préfecture les documents avant le 15 avril date butoir. Elle demande aux élus l'autorisation de déposer le vendredi 13 au matin tous les Budgets et Comptes Administratifs y compris celui du commerce qui sera revoté. Mr HEURTEVENT précise que Mr le Sous-Préfet lui a demandé d'adresser le Compte Administratif du commerce en même temps que les autres documents à remettre.

Mr HEURTEVENT prie une nouvelle fois le Conseil Municipal de bien vouloir l'excuser d'avoir omis de sortir lors du vote du Compte Administratif du commerce.
Mr le Maire quitte la séance.

Mme MONTEIRO propose de présenter le Compte administratif du commerce qui sera voté par chapitre et ensuite le compte de gestion.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

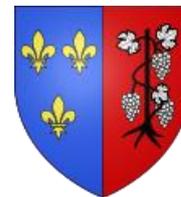
- Chapitre 011 : Charges à caractère général 499,72 €.
Le chapitre est adopté à l'unanimité.
- Chapitre 66 : Charges financières 8 344,26 €.
Le chapitre est adopté à l'unanimité.
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section 14 393,32 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 23 237,30 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement 47 504,64 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.
- Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section 14 173,52 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.
- Chapitre 75 : Autres produits gestion courant 26 400,00 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 88 078,16 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 021 : Immobilisations corporelles 4 231,02 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts 8 537,44 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Chapitre 27 : Autres Immobilisations financières 650,00 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 173,52 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté N-1 10 889,22 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des DÉPENSES : 38 481,20 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 010 : Dotation fonds divers Réserves 10 889,22 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section 14 393,32 €
Le chapitre est adopté à l'unanimité.

Total des RECETTES : 25 282,54 €

Mr le Maire réintègre la séance.

POINT N° 2 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 DE LA COMMUNE

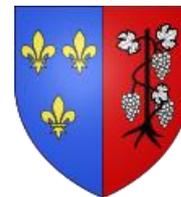
Madame MONTEIRO signale que les élus peuvent prendre connaissance du document dans son intégralité s'ils le souhaitent.

La perception a confirmé que leurs comptes étaient équivalents aux nôtres, à savoir que nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 408 133.06 € et un déficit d'investissement de 306 972.11 €.

8 Pour Mme BRÜGGEMANN, M.CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO, M. PELISSIER

4 Contre : M.BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Le compte de gestion 2011 de la commune est adopté à la majorité.



POINT N° 2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE

Madame MONTEIRO demande à Mr le Maire de bien vouloir quitter la séance.

Madame MONTEIRO indique que suite aux retards accumulés à cause de la perception qu'il n'a pas été possible d'exposer l'ensemble du Compte Administratif avant le vote de ce soir.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : Charges à caractère général **130 315.16 €.**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 012 : Charges de personnel **213 146.91 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 22 Dépenses imprévues de fonctionnement **0.00 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante **72 932.21 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

- Chapitre 66 : Charges financières **4 923.39€.**

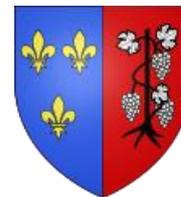
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 14 Atténuation de produits **110 020.00 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section **14 393,32 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Total des DÉPENSES : 531 337.93 €

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté de fonctionnement **216 143 35 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT.

Chapitre 13 Atténuation de charges **2 847.73€**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

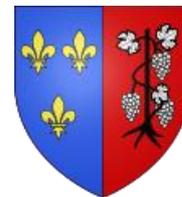
Chapitre 70 Produits des services **36 778.20 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 73 Impôts et taxes **535 723.70 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 74 Dotations et participations **147 608.86 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 77 Produits exceptionnels **369.15 €**
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO
5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Total des RECETTES : 723 327.64 €



AUTEUIL-LE-ROI

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté N-1 **144 620.79 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 020 : Immobilisations incorporelles **8 155.76 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 021 : Immobilisations corporelles **21 542.90 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts **25 187.33 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours **285 707.11 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Il n'y a pas de restes à réaliser

Total des DÉPENSES : 340 593.10 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 010 : Dotation fond divers Réserves **123 022.79 €**

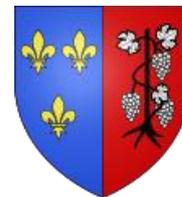
6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

- Chapitre 013 : Subventions d'investissement **55 218.99 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



AUTEUIL-LE-ROI

- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement **195 334.58 €**

6 Pour Mme BRÜGGEMANN, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M.CAPELLE, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Il n'y a pas de restes à réaliser

Total des RECETTES : 178 241.78 €

Le compte Administratif est adopté à la majorité.

Mr le Maire réintègre la séance.

POINT N° 3 AFFECTATION DU RESULTAT 2011 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 s'élevant à la somme de 408 133.06 € et le déficit d'investissement pour un montant de – 306 972.11 €.

Le résultat pour l'année 2011 s'élève à un excédent de 101 160.95 €

Décide à la majorité d'affecter la somme de 408 133.06 € en report de fonctionnement et la somme de – 306 972.11 € en solde d'exécution d'investissement.

7 Pour Mme BRÜGGEMANN, M.CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

5 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

POINT N° 4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Mme MONTEIRO propose de balayer tous les articles et de voter ensuite au chapitre comme cela a été fait pour le Compte Administratif

FONCTIONNEMENT

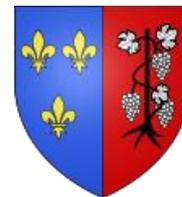
DEPENSES :

Chapitre 011 : 201 200.00 €

Mr CAPELLE demande pour quelles raisons les aménagements qui ont été votés lors de la commission sécurité n'ont-ils pas été réalisés ? Est-ce faute de budget suffisant ?

Mr le Maire répond que très peu de dépenses ont pu être engagées avant le vote du budget, la seule qui a été engagée est celle de l'école du cirque.

Mr CAPELLE demande à ce que le déplacement du panneau qui avait été demandé soit fait le plus rapidement possible car il ya une réelle attente en terme de sécurité. Seul les catadiopes ont été installées.



AUTEUIL-LE-ROI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre
3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON,
Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

M. le Maire indique que le budget n'est pas accepté. Mme Monteiro indique qu'il ne sert plus à rien de faire la lecture en détail du budget.

Mme MONTEIRO trouve l'attitude des élus qui votent contre est irresponsables. Si vous votez "contre" il convient d'argumenter au niveau financier votre choix. Ya t'il une ligne budgétaire qui pose problème? Qu'allez-vous dire aux auteuillois et aux administrés ? Mme DESCLAUX CURNIE lit un message de M. PETITEAU qui dit qu'il a voté contre le compte de gestion et le Compte Administratif mais que cela ne prêche pas à conséquence car ce sont des opérations exécutées par la trésorerie, c'est du passé. En ce qui concerne le budget, il dit qu'ayant participé à l'élaboration de ce budget, il approuve totalement ce budget dans ses grandes lignes comme dans le détail mais vote néanmoins contre. Ce vote contre marque ma défiance à l'égard du Maire.

Mme MONTEIRO dit que les finances de la commune sont saines et que la commission finances a effectué un travail sérieux sur la préparation de ce budget et qu'on peut s'appuyer dessus. Il y a peut être un mode de fonctionnement interne au Conseil Municipal à corriger, mais on ne peut pas remettre en cause tout le fonctionnement d'une commune uniquement parce que vous désapprouvez le Maire.

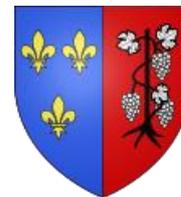
M. HEURTEVENT précise que M. le Sous-Préfet a indiqué que tout vote contre devait être argumenté.

Mme MONTEIRO répond que cela lui semble un minimum, les auteuillois ont le droit de savoir pourquoi les élus votent contre le budget de la commune. Elle estime qu'il faut faire la différence entre le mode fonctionnement de l'équipe municipale et une éventuelle raison financière qui justifierait le rejet du budget.

Mr le Maire indique que si les élus pensent qu'il y a eu malversation dans les comptes de la commune, ils doivent le dire et motiver leur vote "contre".

M. CAPELLE dit que les élus ne sont pas obligés de motiver leur vote

M. PELISSIER pense que si on en est là c'est « évidemment » que "tout va bien" dans cette commune. M. le Maire répond qu'en terme de finances c'est bien le cas. M. PELISSIER poursuit : « Le travail de la commission finances n'est absolument pas mis en cause dans notre vote c'est évident. Il ne s'agit pas de voter contre un budget parce que nous n'avons rien à dire, parce que nous sommes là passifs, pas du tout. on vote contre ce budget parce que nous en avons assez d'un certain nombre de méthodes comme d'ailleurs y a fait allusion Elizabeth Monteiro. On ne sait plus comment s'exprimer dans ce Conseil Municipal : on écrit, les e-mails que l'on envoie ne sont curieusement pas lus, en tout cas ils restent sans réponse, les comptes-rendus sont transformés sont manipulés, . Beaucoup de choses sont noyautées dans cette commune. Par conséquent il y a une loi qui existe et qui permet aux élus qui représente une certaine majorité en tout cas exprimée de voter contre le budget car c'est la manière d'exprimer sa désapprobation sur les méthodes de l'homme qui est à la tête de la Mairie. Aujourd'hui on est absolument pas des irresponsables Brandir le spectre que la Mairie va d'un seul coup être dans l'incapacité de fonctionner non, c'est totalement faux c'est mensonger, c'est de la désinformation. La réalité c'est que dans ce cas, la commune va fonctionner différemment pendant un certain temps jusqu'à ce que peut être un certain nombre d'entre nous comprennent qu'il faut agir différemment dans cette commune. Et les arguments sont nombreux S'il faut les écrire, on les écrira, nous avons de quoi remplir quelques kilomètres de papier car depuis quatre ans que nous sommes élus, nous nous sentons trahis. »



M. le Maire répond qu'il faut le justifier sur un plan financier.

M. PELISSIER rajoute que : « Sur le plan financier, il n'y a pas de critiques à apporter à un budget tel qu'il a été conçu on y a d'ailleurs travaillé en réunion , maintenant le fait de ne pas voter ce budget aujourd'hui parce que c'est le seul moyen que nous avons pour nous faire entendre, car c'est le seul moyen que nous ayons. Le moins qu'on puisse dire c'est que l'on a tout tenté, tout essayé et je peux vous dire que les résultats ne sont pas là.

Mme CHAVILLON demande à ce que Mr le Maire réponde à cela car le problème vient de lui et qu'il ne se pose pas de questions.

Mr le Maire répond qu'en termes de finances il est d'une limpidité totale. Les dépenses de 2011 sont inférieures à celles de 2010. Mr le Sous-Préfet est d'accord sur le fait que la commune était relativement bien gérée. Vous faites un amalgame et mélangez les choses. Vous ne pouvez pas prendre en otage une commune pour les raisons qui ont été exprimées.

M. PELISSIER précise que cela n'est absolument un problème politique et il reprend les propos de Georges Petiteau en affirmant qu'il parlait de politique municipale il sanctionne les méthodes de celui qui est à la tête de cette mairie et vote contre sa politique municipale.

Suite aux dires de Monsieur le Maire affirmant que Monsieur le Sous-Préfet avait lors d'une réunion dit que la commune était bien gérée, M. CAPELLE conteste fermement cette affirmation, M. Capelle corrige en disant que M. le Sous-Préfet avait posé la question «La commune est-elle bien gérée ? » à cela nous n'avons rien répondu car étant donné que la réunion portait sur la mise en place du recensement nous n'avons pas l'intention de débattre des griefs que nous avons à l'encontre M le Maire. M. Capelle dit que lors de la préparation du recensement M. le Maire a eu une attitude nuisible pour la commune, qu'il s'est moqué des élus pendant un mois et qu'il a été nécessaire de demander l'arbitrage de M. le Sous-Préfet.

M. PELISSIER ajoute que l'autorité du Maire en prend un coup en ce moment.

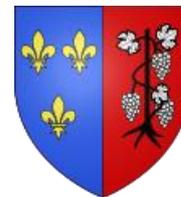
Mme DEPOUX indique qu'elle s'abstient , ne vote pas contre , mais demande le vote suivant « retrait de toutes les délégations du Maire »

M. HEURTEVENT répond que cette demande n'est pas à l'ordre du jour de ce soir et qu'il n'est pas possible de voter ce point.

Mme DESCLAUX-CURNIE indique que lors de l'éventuelle mise sous tutelle de la commune, le budget a 99 % de chances d'être repris par la cour régionale des comptes. Le budget sera suivi et les dépenses seront votées en Conseil Municipal. Une chose qui est sûre c'est que les agents municipaux seront payés normalement ainsi que nos fournisseurs. M. le Maire répond que si le budget est suivi par une tierce personne cela veut dire qu'il y a des malversations dans les comptes. M. PELISSIER rétorque que c'est la méthode HEURTEVENT et qu'il s'agit de balancer des peaux de bananes mais que cette méthode ne marche plus.

M. le Maire répond que cela va avoir des conséquences sur la vie communale. La mise sous tutelle implique un délai de six à huit mois, pendant cette période, ne pourront être effectué que le strict minimum au niveau des dépenses. Les subventions ne seront pas versées tout de suite aux associations. Les investissements vont être figés pour l'année et toutes les subventions qui doivent être récupérées au niveau de ces investissements vont être gelées. Mme DESCLAUX-CURNIE répond que si ce n'était pas Mme DEPOUX qui avait relancé le Maire pour les demandes de subventions, les dossiers n'auraient pas été montés et les subventions demandées en temps et en heure. M. HEURTEVENT dit que cela n'est pas vrai et demande aux élus de se mettre au travail. Mme DESCLAUX-CURNIE indique qu'il faut dans ce cas faire travailler les commissions et qu'il a fait en sorte que toutes les commissions ne servent plus à rien.

Mme DEPOUX répond que ce n'est pas à la commission MAPA de monter les dossiers administratifs de demande de subventions, c'est du ressort du secrétariat dont le travail est planifié par Mr le Maire et pour certains dossiers en attente d'informations complémentaires.de celui-ci.



AUTEUIL-LE-ROI

M. HEURETEVENT dit à M. PELISSIER que lorsqu'il sera aux commandes de la mairie, on reparlera des façons de travailler. M. PELISSIER répond que le Maire est comme un aveugle en face de son mur qui refuse de voir, et qu'il est le seul à travailler dans cette commune.

M. CAPELLE demande à ce que l'ordre du jour se déroule tel qu'il devrait être.
Mme MONTEIRO répond que compte tenu de la situation les chapitres seront votés sans entrer dans le détail.

Chapitre 012 : 225 130.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 022 : 4.000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 023 : 149 564.88 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

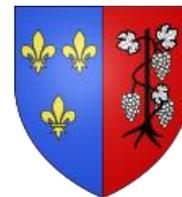
Chapitre 65 : 139 698.07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT.



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 66 : 4 361.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre
3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON,
Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 14 : 110 120.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre
3 Pour, M. DELPECH, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

1 Abstention Mme DEPOUX

8 Contre M. BLONDEAU, Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON,
Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

TOTAL DEPENSES : 834 073.95 €

Le Budget Primitif 2012 DEPENSES de FONCTIONNEMENT n'est pas approuvé

RECETTES :

Chapitre 002 : 101 160.95 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M.
HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER,
M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 013 : 600,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M.
HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

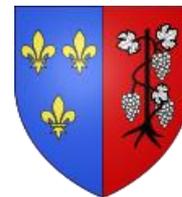
6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER,
M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 70 : 36 950.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M.
HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER,
M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 73 : **551 447.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 74 : **143 566.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 75 : **50,00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 77 : **300,00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

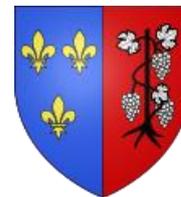
6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

TOTAL RECETTES : **834 073.95 €**

Le Budget Primitif 2012 RECETTES de FONCTIONNEMENT est approuvé à la majorité, la voix de M. Le Maire comptant double.

M. HEURTEVENT trouve que c'est extraordinaire de voter contre des recettes. Mme CHAVILLON lui répond qu'il n'a rien compris. M. HEURTEVENT dit qu'il s'en expliquera avec les auteuillois, Mme CHAVILLON répond qu'elle aussi donnera des explications sur son vote aux auteuillois.

Mme MONTEIRO indique qu'elle peut comprendre les demandes et les attentes des élus mais de là à mettre en cause le budget et précise que les élus ne respectent pas le travail qui a été fait à la fois par la commission finances.



AUTEUIL-LE-ROI

M. PELISSIER rétorque que cela n'a rien à voir, que M. PETITEAU l'a écrit, on ne peut accepter l'amalgame que Mme MONTEIRO est entrain de faire, cela est inacceptable. Selon Mme MONTEIRO, ce qui est inacceptable c'est la prise en otage de la mairie. Vous avez les conseils municipaux pour vous exprimer, Certains d'entre vous ont réellement noyauté sur certaines choses, vous avez des attitudes qui sont manipulatrices et il faut souvent les dénoncer. Le problème c'est que M. le Maire n'a jamais eu le courage de les dénoncer et moi peut-être pas assez, mais sachez qu'à partir d'aujourd'hui chacune de vos manipulations, chacune de vos attitudes qui sont négatives à la fois en commission ou en conseil municipal seront dénoncées. Mme CHAVILLON demande si ce sont des menaces. M. le Maire répond par la négative, Mme MONTEIRO ajoute que jusqu'à présent elle avait eu la réserve et la politesse de se taire en Conseil Municipal et d'ignorer certaines des attitudes des élus, à partir d'aujourd'hui tout ce qui se passera y compris les mails reçus inadmissible sera dit en Conseil Municipal. Aucun d'entre vous ne s'est remis en cause.

Mme CHAVILLON indique que pareillement et réciproquement pour Mme MONTEIRO.

M. le Maire ajoute qu'il a toujours respecté les membres de son Conseil Municipal et qu'il n'a jamais dénoncé les attitudes des élus, mais qu'à ce jour il rejoint la position de Mme MONTEIRO. Jusqu'à maintenant M. le Maire était dans un consensus pour préserver l'intérêt de la commune, c'est pour cela que nous avons été élus. Nous allons discuter avec les auteuillois de cet état de fait. Vous êtes dans une position de blocage.

M. PELISSIER indique qu'il y aura de nouvelles élections et que l'on verra comment M. HEURTEVENT se comportera à ce moment là. Il ajoute avoir tout tenté autour de cette table. Mme MONTEIRO dit qu'il y a eu aussi pas mal de manipulations. M. PELISSIER répond qu'à partir du moment où il donne son avis et que cet avis n'est pas le même que celui de Mme MONTEIRO cela veut dire qu'il y a manipulations? M. PELISSIER n'appelle pas cela de la manipulation mais de la démocratie. Dans le domaine de la polémique, une des grandes polémistes ici présente c'est bien Mme MONTEIRO et tu n'es pas la seule. Mme MONTEIRO répond que le polémiste que l'on entend le plus c'est M. PELISSIER et qu'elle n'a pas de leçon à recevoir de la part de M. PELISSIER. M. PELISSIER indique qu'il ne donne pas de leçons à part des leçons d'humilité et que Mme Monteiro donne des leçons sans cesse Mme MONTEIRO répond que s'il y a quelqu'un qui manque d'humilité c'est bien lui.

INVESTISSEMENT :

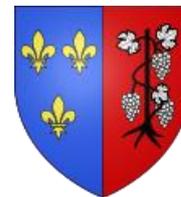
DEPENSES :

Chapitre 001 : 306 972.11 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



AUTEUIL-LE-ROI

M. HEURTEVENT précise qu'il ne comprend pas le vote des élus qui votent pour un solde alors qu'ils ont voté contre plus haut. Votre manque de sérieux et de cohérence au niveau des finances a de quoi nous rendre hilares. Vous votez contre des recettes et vous votez là contre un résultat que vous venez d'affecter. Ce n'est pas sérieux.

Mme DESCLAUX-CURNIE répond qu'elle a voté pour le compte de gestion, le compte administratif 2011 et l'affectation du résultat mais que c'est par principe qu'elle ne vote pas le budget. Il y a blocage sur le budget et ce dernier va être réétudié par la cour des comptes. Mme DESCLAUX-CURNIE ne veut pas remettre en cause le travail effectué par la commission finances. La cour des comptes saura que le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats sont bons. Ensuite le vote contre le budget est un vote de principe. En revanche, l'affectation du résultat montrera à la tutelle que le résultat peut être affecté au budget 201.

Mme MONTEIRO ajoute que les élus votent contre parce qu'ils ont l'impression de ne pas être entendus par M. le Maire. Vous ne supportez pas que M. le Maire ne vous entende pas, mais vous imposez vos idées.

M. CAPELLE indique que le vote étant de 6 Pour et 6 contre, cela devrait faciliter le travail de la cour régionale des comptes.

Chapitre 16 : 10 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 20 : 11 318.92 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

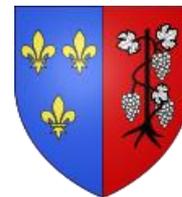
6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 21 : 21 500.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 23 : **314 597.05 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

TOTAL DEPENSES : **664 388.08 €**

Le Budget Primitif 2012 DEPENSES d'INVESTISSEMENT est approuvé à la majorité, la voix de M. Le Maire comptant double.

RECETTES :

Chapitre 13 : **145 320.00 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 10 : **62 531.09 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

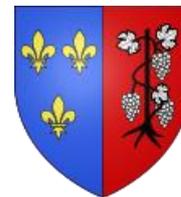
6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

Chapitre 021 : **149 564.88 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT



AUTEUIL-LE-ROI

Chapitre 1068

306 972.11 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le chapitre

6 Pour Mme BRUGGEMANN, M. CAPELLE, M. DELPECH, Mme DEPOUX, M. HEURTEVENT, Mme MONTEIRO

6 Contre M. BLONDEAU, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX CURNIE, M. PELISSIER, M. PETITEAU, Mme VANDERVOORT

TOTAL RECETTES :

664 388.08 €

Le Budget Primitif 2012 RECETTES d'INVESTISSEMENT est approuvé à la majorité, la voix de M. Le Maire comptant double.

M. le Maire indique qu'il va prendre contact avec M. le Sous-Préfet pour voir comment la commune va fonctionner.

M. le Maire fait une déclaration :

Madame, Monsieur,

Avec le refus du Budget primitif 2012, qui a fait l'objet d'un Débat d'Orientation avec toute l'équipe en décembre 2011 et de réunions de travail le 23 mars dernier, qui devait être présenté au Conseil municipal du 29 mars dernier . . . nous atteignons le sommet d'une opposition stérile et destructrice dans laquelle vous vous complaissez depuis deux ans.

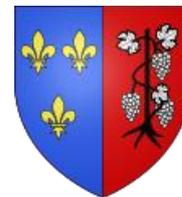
Politique de la chaise vide... Première tentative de blocage de budget en mars 2011

Déstabilisation de notre école. . . Attaque systématique de tous ceux qui, civiquement souhaitent s'investir dans la vie de la commune... jeux d'obstruction et autres manœuvres de déstabilisation..

Mme CHAVILLON indique que M. le maire n'a pas à interférer dans les affaires de l'école.

Mme DESCLAUX-CURNIE demande à M. le Maire pourquoi il a participé à une minute de silence en lisant un texte qui n'est pas trop pédagogique ? M. le Maire répond qu'il a eu les compliments de la directrice de l'école et de M. le Sous-Préfet. Mme DESCLAUX-CURNIE demande si le texte a été soumis à un pedo-psychologue ?

Mme MONTEIRO trouve les propos de Mme DESCLAUX-CURNIE exagérés. Mme DESCLAUX-CURNIE dit à Mme MONTEIRO qu'elle ne peut pas comprendre car elle n'a pas d'enfant. Mme DESCLAUX-CURNIE ajoute que des parents lui ont signalé que leurs enfants en bas-âge ont focalisé sur la notion de moins de 20 ans. M. le Maire répond que le texte a été soumis à Mme la directrice de l'école et a reçu son aval. Les institutrices ont été d'accord pour reprendre et expliquer ce texte en cours. Il s'agit d'un texte de Charles Péguy qui rentre dans le programme scolaire. Il ne s'agit pas d'une ingérence dans l'école.



Aujourd'hui, vous avez rejeté le budget primitif 2012, alors qu'il était le travail, « fruit » de nos réunions, sans aucune autre raison que de porter un coup au maire de la commune. Vos motivations partisans et uniquement politiques ont pris le pas sur l'intérêt du village, qui ne semble plus représenter grand-chose à vos yeux. Rejeter un budget est un acte grave, d'autant plus grave que l'on n'a aucune raison objective de le faire : je pensais que vous l'aviez compris lors de l'entretien que nous avons eu avec M. le Sous-Préfet en décembre dernier, où ce dernier avait souligné, je le cite, « que la commune était plutôt bien gérée ».

M. CAPELLE dit que cela est faux. M. le Sous-Préfet n'a pas dit cela en ces termes là. Il nous a demandé ce que nous avons à reprocher et concernant les finances, nous n'avons rien dit car nous n'étions pas là pour cela et nous n'avons pas voulu en rajouter.

Mme MONTEIRO ajoute que M. le Sous-Préfet a dit quelque chose de bien plus important, que s'il y avait deux choses sur lesquelles les élus ne devaient pas jouer c'était sur le recensement et le budget.

Mme CHAVILLON précise que M. le Sous-Préfet n'est pas dans le secret des Dieux et qu'au bout de tant de remarques et doléances laissées sans réponse, il faut faire quelque chose.

Mme MONTEIRO précise que lors de cet entretien M. le Sous-Préfet a ajouté que les problèmes de communication et de fonctionnement ne devaient pas faire en sorte que le budget ne soit pas voté.

Rejeter un budget, c'est enrayer le fonctionnement de la Commune, notamment:

- l'octroi des subventions aux associations qui, dans nos petites communes, font beaucoup : je pense notamment aux P'tites Frimousses;

Votre attitude viendrait du fait que j'ai soi-disant fait rentrer la politique à Auteuil-le-Roi?

M. CAPELLE demande qui a dit cela ? M. le Maire ajoute que ce que l'on lui reproche c'est d'avoir eu l'outrecuidance d'avoir été candidat lors d'une élection cantonale.

Oubliez-vous qui était mandaté par l'UMP sur le bureau de vote d'Auteuil le Roi lors des Législatives partielles de 2010 : Mme Chavillon

Mme CHAVILLON répond qu'elle n'est pas adhérente à n'importe quel parti politique, qu'elle est neutre et n'est pas encartée.

M. CAPELLE ajoute qu'en matière de manipulation on a des leçons à recevoir du maire.

Me suis-je permis le moindre acte d'intolérance?

Oubliez-vous qui a eu une position ouvertement hostile à mon égard aux Cantonales de 2011 ? M. Pélissier, Mme Chavillon, Mme Vandervoort ont pris position dans un trac UMP de M. Hervé Planchenau mettant ainsi en cause leur devoir de réserve en tant qu'adjoint. Je n'ai pas donné suite alors même que leur statut d'adjoints leur imposait un devoir de réserve ...

Oubliez-vous surtout que, dès l'automne 2008, alors que nous venions d'être élus, vous commencez à faire fi de vos engagements de programme électoral en refusant de financer la création du Potager de l'Ecole Sully, financement que j'ai pris sur mes indemnités de Maire...

Mme DESCLAUX-CURNIE indique que M. le Maire fait un amalgame. A l'époque, ils avaient voté contre le potager mais c'était une démarche financière car la barrière coûtait 800.00 € et cela n'avait pas à être financé par la commune.

AUTEUIL-LE-ROI



Mme Depoux Précise qu'elle est complètement d'accord avec les propos de Mme Desclaux- Curnie et précise, par ailleurs qu'un budget a été voté par la majorité pour l'extension de ces barrières

*M. le Maire répond à Mme DESCLAUX-CURNIE qu'il fallait donner une légitimité à ce jardin.
Mme DEPOUX dit que M. le Maire a financé cette barrière et qu'il ne va pas en parler pendant 10 ans. « ce qui est fait par tout à chacun est de sa seule décision »*

Vous assumerez demain le jugement des habitants que vous prétendez représenter et défendre. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, je transmettrai le projet de budget rejeté à M. le Sous- Préfet, qui saisira la Chambre Régionale des Comptes. Elle formulera ses observations et laissera le Préfet régler le budget avant de le rendre exécutoire.

La séance est levée à 22h15